



Finlande : fin du tabac en 2040

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 23 mai 2013

Bonjour

En réponse à ma précédente question au sujet de la Finlande, vous me disiez qu'il était interdit de fumer dans les lieux publics fréquentés par des mineurs, donc je voudrais savoir si les rues sont considérées comme des lieux fréquentés par des mineurs et donc s'il est possible de fumer sur le trottoir.

Toujours à propos de la Finlande, je vous remercie des informations que vous m'avez apportées, cependant vous n'avez pas totalement répondu à ma question qui était de savoir si fumer serait toujours possible en 2040, en clair je voudrais savoir si au cas où je fumerai en Finlande en 2040 je risque de me faire arrêter.

je vous remercie d'avance pour votre réponse

respectueusement

Réponse :

A ce jour, en Finlande, seuls les lieux intérieurs sont visés par l'interdiction de fumer dans les lieux fréquentés par les mineurs. La rue en est donc logiquement exclue

L'analyse très claire et détaillée [\[1\]](#) effectuée dans la réponse qui vous a été préalablement apportée ne laisse pas de place au doute : il s'agit de mettre fin progressivement à tout ce qui permet de favoriser le tabagisme, de promouvoir le tabac et non de prononcer l'interdiction de commercialisation et de consommation du tabac.

[\[1\]](#) Ce faisant, les autorités finlandaises évitent la prohibition dont on a connu les effets désastreux aux États-Unis pour l'alcool. Elles préparent, par contre, une diminution programmée de tout ce qui favorise aujourd'hui le maintien à haut niveau d'une pratique légale mais désastreuse en termes de santé publique. En pratiquant ainsi, les autorités finlandaises déclarent clairement la guerre au tabac, préparent l'opinion publique et rendent inaudibles les récriminations fondées, à tort, sur les libertés individuelles.